PRESENTATION

René Lefebvre*

* Université de Rennes1 Rennes France On pense souvent l'éthique comme un fait strictement humain : les hommes et eux seuls auraient des préoccupations éthiques ; seuls les comportements humains auraient à obéir à des règles éthiques; les règles en question concerneraient au premier chef, pour ne pas dire exclusivement, la relation des agents humains entre eux. La même chose peut être répétée, mutatis mutandis, au sujet du droit.

Dans cette perspective, traditionnelle, les animaux sont au mieux des exclus : ni agents éthiques, ni bénéficiaires sinon marginalement (quand, par exemple, le respect des droits du propriétaire leur assure une protection contre certains mauvais traitements) ; ils jouent le rôle de faire-valoir : si les humains sont des agents éthiques, ou si l'éthique les protège vis-à-vis de certains agissements, c'est précisément en vertu du fait qu'ils ne sont pas de simples animaux ; en vertu de ce qui les différencie des « bêtes » ou des animaux non-humains. La valeur que reconnaît l'éthique, peu ou prou, s'identifie à la part de la non-animalité de la « personne » humaine.

Les animaux non humains, pour leur part, dépourvus presque notionnellement d'une telle valeur, ne se différencient guère des choses. S'ils n'ont pas d'obligations à proprement parler, quoiqu'ils soient en permanence contraints, ils ne se voient guère

65

18/6/2013 17:26:22

reconnus de droits et leur instrumentalisation est pratiquement illimitée – même s'ils ont toujours eu leurs défenseurs.

Depuis quelques décennies, cette exclusion radicale du champ de l'éthique et du droit connaît d'importantes remises en cause, non seulement théoriques, mais institutionnelles et pratiques. La condition animale n'est probablement pas bouleversée, mais l'accent se trouvant mis pour beaucoup sur l'importance de l'existence d'une sensibilité animale, et d'intérêts animaux, des espèces sauvages se voient protégées, des évolutions de l'élevage industriel ne sont pas impossibles, l'expérimentation sur des animaux vivants se trouve soumise à une régulation croissante. Ces remises en cause, du reste, affectent jusqu'à l'unité du concept biologique d'animal (des grands singes aux invertébrés, tous ne sont pas affectés de la même façon par les nouveaux interdits dont bénéficient les « animaux » : certains sont plus des « animaux » que d'autres).

Les animaux ont-ils parfois entre eux, au sein d'une société, des rapports qu'on doive qualifier d' « éthiques » ? Sont-ils foncièrement incapables de développer une relation éthique envers les humains, ne serait-ce qu'afin d'assurer la défense de leurs propres intérêts, et dans ce cas en vertu précisément de quel manque ? Le mécanisme cartésien, la dépréciation chrétienne conservent-ils une pertinence et dans quelles limites ? Comme l'écologie en général, la défense des animaux impliquerait-elle le risque d'un recul de l'humanisme ?

C'est en ayant en tête de telles questions que nous avons organisé, dans le cadre de l'équipe de recherche « Philosophie des normes », à l'Université de Rennes1, le 3 février 2012, une Journée d'étude, sous le titre : Les animaux et l'éthique. Le présent recueil est celui des communications mises à l'affiche lors de cette Journée.

La Journée d'étude, évidemment, n'escomptait pas faire le tour de la question des rapports entre les animaux et l'éthique, mais privilégiait deux objectifs restreints. Le premier : montrer qu'aux origines de la tradition philosophique, plus sans doute qu'à l'époque moderne marquée par l'influence chrétienne et par le développement de la technique, la relation aux animaux est complexe. L'éthique

cynique érige l'animalité en modèle et tandis qu'Aristote définit l'homme comme un animal, ce que la science incite à faire désormais, et reconnaît parfois aux animaux non humains une certaine forme de pensée, l'attribution d'une âme aux animaux et la doctrine pythagoricienne et platonicienne de la métensomatose mettent plus de fluidité dans la représentation du monde vivant. Le traité de Porphyre *Sur l'abstinence*, hostile aux sacrifices animaux et à l'alimentation carnée, où il est affirmé de l'âme qui est dans les animaux qu'elle « n'est pas différente par nature » de celle qui est chez les humains, reste un des plus beaux ouvrages écrit sur les rapports de l'homme avec l'animal.

A cet objectif se rattachent les quatre premières communications ; les deux premières consacrées aux cyniques (« « Revêtir l'habit des chiens», l'animal comme modèle moral », par Suzanne Husson) et à Platon (« L'animalité de l'homme selon Platon », par Jérôme Laurent), les deux suivantes au Stagirite (« Qui a peur de l'éthologie ? Action humaine et action animale chez Aristote », par Pierre-Marie Morel ; « Aristote : zoologie et éthique», par René Lefebvre).

Aborder la question de nos devoirs envers l'animal aujourd'hui constituait le second objectif. Hugo Cousillas, qui préside à Rennes un comité d'éthique appliquée à l'expérimentation animale, a bien voulu évoquer, devant un auditoire en partie constitué de philosophes, la situation de l'animal expérimental exposé à la douleur et le rôle de tels comités. Sa contribution (« Expérimentation animale et éthique ») est suivie de deux autres, qui ont en commun d'aborder de façon critique certaines stratégies philosophiques contemporaines destinées à mettre en lumière la nature et les bases de nos obligations envers les animaux. Il s'agit de «Utilitarisme : agrandir les cages ou libérer les animaux ? », par Enrique Utria, et de « Francione, critique de Singer » par Jean-Yves Goffi.

Sur le plan pratique, l'exclusion de l'animal hors de l'éthique va de facto de pair avec une destruction et une exploitation sans beaucoup de limites, par l'homme, de l'animal non humain sous ses différentes formes : animal sauvage qu'on chasse et qu'on pêche, petits et grands élevages

Miolo Archai 11-1.indd 66 18/6/2013 17:26:22

vivriers et commerciaux, animal familier, animal de laboratoire et tout d'abord, nuisibles de toute nature, éventuellement microscopiques, qu'il faut bien éliminer. Qu'il y ait corrélation de fait entre la prise de possession par l'homme du monde animal et l'exclusion des animaux hors du domaine éthique ne suffit toutefois pas à prouver que cette dernière soit fautive, d'où le besoin d'argumenter pro et contra, en tenant compte aussi de la diversité du monde animal, des grands singes aux bactéries.

Si lors de l'administration d'un rapport de force, la production d'une justification est souvent un luxe, l'histoire montre que l'exploitation économique ou l'agressivité politico-militaire trouvent à se conforter dans l'idéologie. Il y a, de même, une idéologie de l'exploitation animale. La philosophie produisant des arguments, certains de ceux-ci sont exposés à se trouver idéologiquement accaparés au détriment des animaux non humains, tandis que d'autres trouvent bon accueil parmi les défenseurs des animaux. On peut imaginer que l'intention philosophique sera de dire ce qui est et ce qui vaut,

et non pas d'armer des partis, mais d'un autre côté, les enjeux pratiques sont réels : le sort des animaux et ses incidences sur la vie humaine.

Au début de II, 2 de l'Ethique à Nicomague, Aristote écrit que : « le présent travail n'a pas pour but la spéculation pure [...] (car ce n'est pas pour savoir ce qu'est la vertu en son essence que nous effectuons notre enquête, mais c'est afin de devenir vertueux, puisqu'autrement cette étude ne servirait à rien) » (trad. Tricot). De même, si des philosophes développent, ici ou ailleurs, une réflexion sur d'éventuels rapports éthiques qui nous uniraient ou devraient nous unir aux animaux, on peut espérer qu'ils le font en se gardant des récupérations idéologiques, mais pourtant en vue de savoir ou de nous aider à savoir comment nous devons nous conduire dans nos rapports avec les autres animaux.

Des remerciements reviennent à ceux qui ont assuré la réussite de cette Journée et ont permis la constitution de ce dossier, au premier rang desquels François Calori et Olivier Grall (Université de Rennes1) et Angelo Giavatto (Université de Nantes).

68

Miolo Archai 11-1.indd 68 18/6/2013 17:26:22